

INTRASENSE

Société anonyme au capital de 406.610,15 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 RCS Montpellier

<p>RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 (INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION) A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2016</p>

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société Intrasense (ci-après désignée la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les projets de résolutions soumis au vote de la présente assemblée générale font l'objet d'un rapport du conseil d'administration distinct.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société.

Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux de l'exercice 2015 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous vous rappelons que le groupe contrôlé par la Société conçoit, développe et commercialise, en France et à l'étranger, un dispositif médical unique, Myrian®, plate-forme logicielle de visualisation et de traitement avancé d'images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Myrian® combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l'évaluation rapide de l'efficacité des traitements et, par extension, à l'évaluation des candidats-médicaments en cancérologie.

1.2 Faits marquants de l'exercice de la Société

1.2.1. Activité

La Société a poursuivi son activité à l'international et continué d'enrichir son offre produit. Elle a continué sa prospection commerciale sur le marché américain et intensifié le développement de son modèle de distribution indirecte.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été marqué par les faits suivants :

- La Société a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel avec un leader mondial du PACS. Ce contrat conclu pour une durée de 10 ans garantit des revenus récurrents minimum de 250 K€ dès 2015. Les revenus complémentaires liés aux volumes effectifs de ventes et à la maintenance doivent rapidement augmenter ce chiffre d'affaires récurrent.
- La Société a signé un contrat de distribution avec l'un des leaders du PACS (Picture Archiving and Communication System) aux États-Unis, Merge Healthcare. Ce fournisseur de solutions pour la gestion d'images médicales, récemment acquis par IBM pour plus d'1 milliard de dollars et rattaché à la division Watson Health, complète ainsi son offre avec une plateforme de suivi oncologique de premier plan. Myrian® apporte de surcroît la capacité de générer des données quantitatives exploitables pour le Big Data.
Dans le cadre de ce contrat, la Société a été retenue avec Merge Healthcare pour équiper plusieurs sites d'un centre anti-cancer renommé outre-Atlantique. L'ensemble du projet pourra représenter plus de 400 K\$ pour la Société, dont 180 K\$ ont déjà été reçus en commande ferme fin décembre 2015, et dont le déploiement est prévu sur l'exercice 2016.
- La Société a également conclu un contrat avec l'entreprise américaine Biomedical Systems, fournisseur de services de diagnostic centralisés dans les essais cliniques. Myrian® sera ainsi utilisé en mode Web aux États-Unis et en Europe pour l'évaluation de l'impact de nouvelles molécules et thérapies sur des cancers et autres pathologies cardiaques, pulmonaires, etc. Ce projet assurera à la Société des revenus récurrents sur les prochaines années, grâce à un modèle économique de paiement « par étude ».
- La Société a signé un partenariat pluri-annuel avec un fournisseur japonais de PACS en mode SaaS. Une première facturation correspondant à des heures d'utilisation de la plateforme Myrian® installée sur le Cloud du PACSeur a déjà été effectuée pour un montant de 40 K€ sur 2015. Ce projet permet à la Société de positionner ses solutions sur de nouveaux vecteurs et modèles économiques.
- La Société a annoncé un accord cadre, établi avec un *imaging core lab*, portant sur la vente de licences Myrian® et les services associés. Il garantit ainsi à la Société un chiffre d'affaires minimum de 110K\$ sur cinq ans. De nombreuses études

entreprises par ce client devraient rapidement générer du chiffre d'affaires complémentaire.

1.2.3. Recherche et développement

- La Société a annoncé le lancement du projet HECAM, projet de recherche collaborative public/privé, destiné au développement d'outils de dépistage, de diagnostic et de traitement de l'hépatocarcinome, principal cancer primitif du foie. La Société a été retenue pour son expertise mondialement reconnue dans ce domaine dans le consortium HECAM composé d'industriels – General Electric (chef de file), Guerbet, et sept PME- ainsi que des académiques – APHP, Inserm appuyés par le CHU de Montpellier.
Ce projet prestigieux financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) s'étalera sur 5 ans et représentera pour la Société une enveloppe de 1,6 million d'euros sous forme de subvention et d'avance remboursable.
- La Société a été sélectionnée par un consortium composé d'universités allemandes, hollandaises et autrichiennes, de 3 PME, dont la Société, et du fabricant hollandais Philips dans le projet HYPMED, pour développer et industrialiser un module logiciel, s'intégrant dans sa plateforme multimodale Myrian®, permettant aux praticiens la lecture et l'analyse des images TEP/IRM du sein. L'objet du projet HYPMED est le développement et la validation clinique de solutions matérielles et logicielles basées sur une technologie hybride TEP/IRM dédiées au diagnostic et à la prise en charge des cancers du sein – première cause de mortalité par cancer chez les femmes.

1.2.4. Emission d'obligations convertibles en actions au profit d'Atlas Alpha Yield Fund

La Société a conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund, fonds anglais immatriculé aux Iles Cayman représenté par sa société de gestion, la société Atlas Capital Markets, un contrat en date du 24 mars 2015 concernant un projet d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire de cinq centimes d'euros (0,05€) (ci-après les « OCA ») à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles (ci-après les « BSA ») (ci-après ensemble les « OCABSA »).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2015 a délégué au conseil d'administration sa compétence aux fins d'émettre un nombre maximum de trente mille (30.000) OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund, en six (6) tranches d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 €) chacune, soit pour un montant nominal maximum de trois millions d'euros (3.000.000 €) et avec un montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital de six millions d'euros (6.000.000 €) en cas de conversion des obligations convertibles et/ou en cas d'exercice des bons de souscription d'actions.

Le prix unitaire de souscription des OCABSA est fixé au pair, soit cent euros (100 €).

Le prix de conversion des OCA doit être égal à 90% de la moyenne pondérée des 5 cours de clôture du prix de l'offre de l'action de la Société (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la réception par la Société de la demande de conversion de l'OCA.

Le prix d'exercice des BSA doit être égal à 115% du cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext Paris le jour de bourse précédant l'émission de la tranche considérée des OCABSA (ou, s'agissant de la première tranche, le

jour de bourse précédant la signature du contrat d'émission d'OCABSA si ce cours de bourse était moins élevé).

Le conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 mai 2015 au titre de la deuxième résolution, conformément aux articles L.228-91 à L.228-97, L.225-129-2, L.225-132 et L.225-138 du Code de commerce, pour décider d'émettre les quatre premières tranches de 5.000 OCABSA de cent (100) euros de valeur nominale chacune pour un montant de 500.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Atlas Alpha Yield Fund.

Au total, ces 4 premières tranches d'OCABSA souscrites par Atlas Alpha Yield Fund ont donné lieu à la création de 1.996.761 actions nouvelles au 31 décembre 2015, dont 418.803 sur exercice de BSA pour un montant de fonds levés de 2.490.000 euros.

Les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, établis conformément aux articles L. 225-135 et R. 225-116 du Code de commerce, ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social dans les quinze jours suivant ces décisions, et ont été portés à leur connaissance lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 17 février 2016.

1.2.5. Options de souscription ou d'achat d'actions

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (plans 2013-1 et 2013-2) arrêtés par le conseil d'administration du 20 mai 2013, aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice 2015.

Aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.2.6. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Aucun exercice de BCE n'a été constaté au cours de l'exercice 2015.

1.2.7. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 35,6 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel).

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

1.2.8. Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont (cf. point 9.2 ci-après), aucun apport complémentaire n'a été constaté au cours de l'exercice 2015.

1.2.9. Ressources humaines

Afin de poursuivre sa restructuration initiée en 2014 pour adapter sa structure de coûts à son activité et se rapprocher du point d'équilibre financier et réduire ses besoins de trésorerie, la société a procédé au cours de l'exercice 2015 à des licenciements pour motif économique concernant 11 personnes réparties sur l'ensemble des fonctions de la Société.

1.3 Événements importants survenus depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous vous signalons que le début de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016 a été marqué par les faits suivants :

1.3.1 Nomination d'un Directeur Général Délégué

Par une décision en date du 27 avril 2016, le conseil d'administration, sur proposition du Président Directeur Général, a désigné Monsieur Christophe Lamboeuf en qualité de Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Commercial. Le Directeur Général Délégué exerce ses fonctions sous l'autorité du Président Directeur Général. Il demeure par ailleurs en charge de la Direction Financière au titre de son contrat de travail.

1.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- de décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd ;
- de décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd ;
- de décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd ;

- de décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :

les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;

les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes).

le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;

les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;

les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;

le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

1.3.3 Autres événements

La Société a été sélectionnée, avec son partenaire CFI par l'UGAP dans le cadre de son dernier appel d'offre pour l'équipement informatique hospitalier.

Acteur spécifique de l'achat public en France, l'UGAP est la seule centrale d'achat généraliste nationale. Ses clients incluent notamment les administrations et les établissements publics de santé. Dans le cadre de son dernier appel d'offre, CFI a ainsi été choisi pour fournir au groupement plus de 1 000 références proposées par 17 fabricants. L'entreprise, l'un des leaders français de la distribution et des services pour les secteurs privé et public, en devient donc un fournisseur exclusif pour une durée de 3 ans minimum.

Retenue pour ses fonctionnalités avancées de visualisation et d'analyse d'images médicales, la totalité de l'offre Myrian® de la Société sera ainsi accessible à tous les établissements hospitaliers publics par le biais du catalogue CFI en s'affranchissant de la procédure réglementaire des appels d'offre.

1.4 **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du groupe**

La Société a consolidé sa stratégie OEM au cours de l'exercice 2015. Cette stratégie de partenariats avec des acteurs stratégiques a permis de renouer avec la croissance du chiffre d'affaires tout en optimisant les ressources.

L'adoption de notre produit Myrian® pour ses fonctions très avancées en oncologie par les grands acteurs du marché n'est plus à démontrer. Notre politique de partenariats avec de grands acteurs internationaux sera poursuivie.

Les mesures d'économies de grande ampleur entreprises en 2014 et 2015 ont permis de réduire dès cette année la consommation de trésorerie et renforcent, en se rapprochant de l'équilibre financier, les moyens de développement de la Société.

2. **GOUVERNANCE ET VIE SOCIALE**

2.1 **Conseil d'administration et Direction Générale**

A la date du présent rapport, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;
- Monsieur Patrick Mayette, administrateur ;
- Monsieur Nicolas Michelin, administrateur ;
- Monsieur Jean-Pierre Thierry, administrateur.

Par une décision en date du 19 décembre 2014, le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Stéphane Chemouny exerce les fonctions de Président Directeur Général de la Société.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

A titre de mesure d'ordre interne et conformément aux stipulations de l'article 22.3 des statuts, le Président Directeur Général ne pourra pas prendre de décisions importantes relevant du domaine scientifique ou médical sans avoir consulté le comité scientifique. Sauf si le conseil d'administration le requiert à la majorité simple à l'occasion de sa demande de consultation du comité scientifique, l'avis de ce dernier ne lie pas le Président Directeur Général.

2.2 Informations relatives aux mandataires sociaux

2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Liste des mandats et fonctions	Entités du groupe	Entités hors groupe
<u>Stéphane Chemouny</u>		
Président-Directeur Général et administrateur	INTRASENSE	
Directeur scientifique (contrat de travail suspendu)	INTRASENSE	
Représentant légal	YINGSI SOFTWARE TECHNOLOGY	
Administrateur	INTRASENSE INC.	
<u>Patrick Mayette</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Nicolas Michelin</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
<u>Jean-Pierre Thierry</u>		
Administrateur	INTRASENSE	
Gérant		SYMBION

2.2.2. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice

2015

2.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il a été attribué, en rémunération de son mandat social,

à Monsieur Stéphane Chemouny, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général : 91.500 € bruts annuel, outre à titre d'avantage en nature, une assurance chômage pour un montant de 4.271 €.

Monsieur Stéphane Chemouny bénéficie en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

2.2.2.2 Jetons de présence

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil d'administration de la Société.

2.2.2.3 Opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et personnes liées

A la date du présent rapport, Monsieur Stéphane Chemouny détient 337.860 actions de la Société.

Par ailleurs, par décisions du Président en date du 19 mai 2011, il a été attribué :

- à Monsieur Patrick Mayette : 100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3 ;
- à Monsieur Stéphane Chemouny : 100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3.

A la date de la clôture de l'exercice 2015, les dirigeants et administrateurs détiennent, dans le capital de la Société, les participations suivantes :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	Quote-part du capital*
Stéphane CHEMOUNY	337.860	5,42 %
Patrick MAYETTE	230.165	3,69 %
Nicolas MICHELON	29.620	0,47 %
Jean-Pierre THIERRY	10	NS

* Sur la base du capital social au 31 décembre 2015 composé de 6.232.819 actions.

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur ses titres par l'un de ses dirigeants (ou personne liée) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et jusqu'à la date du présent rapport.

2.3 Comité scientifique (article 22 des statuts de la Société)

Le conseil d'administration a procédé le 20 mai 2013 à la nomination des membres du Comité scientifique. Les statuts de la Société prévoient que le Comité scientifique est composé de 2 à 6 membres qui sont des personnes physiques salariées ou non de la Société, associés ou non.

Les membres du Comité scientifique nommés par le Conseil d'administration lors de sa réunion

du 20 mai 2013 pour une durée déterminée de 3 ans sont les suivants :

- Monsieur Stéphane Chemouny, administrateur et Président-Directeur Général ;
- Monsieur le Professeur Guy Frija, chef du Service de Radiologie de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP), avec deux orientations essentielles : la cancérologie et l'extraction de paramètres fonctionnels sur des séries d'images. Le Professeur Guy Frija a été Secrétaire Général de la Société Française de Radiologie jusqu'en 2004 et est actuellement Président de la Société Européenne de Radiologie.

Il est par ailleurs Chevalier de la Légion d'honneur et a été reçu comme membre d'honneur par de nombreuses sociétés de radiologie, en particulier la *Radiology Society of North America (RSNA)*, l'*American College of Radiology (ACR)*, le Collège Interaméricain de Radiologie (CIR), le *Royal College of Radiologists (RCR, Royaume-Uni)* et les Sociétés allemande, italienne et espagnole de radiologie.

3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 1.179 K€ au 31 décembre 2015. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des composants logiciels et des applications effectivement commercialisés.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 704 K€ et à 6.824 K€ cumulés (valeur brute) depuis la création de la Société.

4. IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT – ACTIVITES POLLUANTES ET A RISQUES

Compte tenu de la nature de son activité, la Société n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques juridiques

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaine,...).

A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers d'enregistrement auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

5.1.1. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Société et/ou ses dirigeants par les clients de la Société ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit de la Société ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits de la Société.

La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur sont suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites. Si la Société ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation) ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image de la Société et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives de la Société.

A ce jour, la Société ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers.

5.1.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

- (i) La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle.

Le succès de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets.

La Société a déposé trois demandes de brevets portant sur une technologie d'exploration par endoscopie virtuelle, une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM. A ce jour, la Société a obtenu la délivrance du brevet portant sur la suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et celui portant sur la génération de filet views. L'autre demande de brevet est en cours d'examen et sa délivrance est attendue entre 2016 et 2017.

Dans le domaine des logiciels dans lequel la Société opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, la Société ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits de la Société avant que la Société ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents de la Société parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers.

La Société protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

- (ii) La Société est soumise à un risque de contrefaçon.

Les produits de la Société sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels de la Société ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par la Société sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels de la Société ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, la Société développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, la Société ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constitueraient des

infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

5.1.3. Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible

Le logiciel Myrian® étant assimilé à un dispositif médical logiciel destiné au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales.

En Europe, la Société a obtenu le marquage CE (Directive 93/42/CEE modifiée par la Directive 2007/47/CE) par un certificat n°12895 délivré le 26 septembre 2014.

De même, la Société est soumise à l'accord de la « *Food and Drug Administration* » (FDA) aux États-Unis ou d'autres autorités réglementaires étrangères. Chaque autorité de réglementation ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance de sa certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée.

Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification.

Si l'une des situations décrites ci-avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

5.2 Risques industriels

La Société exerçant une activité de services, elle n'encourt aucun risque industriel.

5.3 Risques clients

La Société n'a été confrontée à des problèmes d'insolvabilité que dans quelques cas et pour des montants peu significatifs. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, une dotation de 63,7 K€ a été comptabilisée suite à l'analyse de l'ancienneté des créances et à l'estimation prudente du risque de non recouvrement.

Les délais moyens de règlement accordés aux distributeurs de la Société sont adaptés aux pratiques de chaque pays.

Parmi les mesures mises en place afin de se protéger du risque d'impayé, la Société a développé un système d'activation temporaire de ses licences permettant, le cas échéant, de ne confirmer l'activation définitive qu'après réception du paiement.

5.4 Risques fournisseurs

Compte tenu de son activité, la Société est peu exposée en matière de risque fournisseurs.

5.5 Risques de marché (taux, change, actions)

La Société est peu exposée en matière de taux d'intérêts.

5.6 Risques de liquidité

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des comptes à terme).

A titre préalable, à la date du présent rapport, il est précisé que la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

Historiquement, la Société a renforcé ses fonds propres en procédant à des augmentations de capital (de 2004 à 2011, un montant total de 5.237.840 euros a été souscrit par les actionnaires de la Société dans ce cadre) et à des émissions d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions, à ce jour entièrement remboursées. Elle a par ailleurs, dans le cadre de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en février 2012, procédé à une augmentation de capital suivie d'une nouvelle augmentation par placement privé au mois de décembre de la même année, pour un montant cumulé de 5.826.934 euros. En avril 2014, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire ouverte au public pour un montant de 4.049.766 euros.

Au cours de l'exercice 2015, la Société a émis 4 tranches d'OCABSA souscrites par Atlas Alpha Yield Fund qui ont donné lieu à la création à ce jour de 2.144.909 actions nouvelles, dont 418.803 sur exercice de BSA pour un montant de fonds levés de 2.490.000 euros.

La Société a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité, ce qui a généré des flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs à hauteur de (1755) K€ au 31 décembre 2015, de (3.081) K€ au 31 décembre 2014, de (1.495) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (1.949) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les prévisions de trésorerie établies jusqu'au 30 avril 2017 font apparaître une situation de trésorerie positive.

Afin de sécuriser sa trésorerie dans les mois à venir, la Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société en cinq tranches séparées de 1.000.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA »), pour un montant minimum de 5 M€ (cf point 1.3.1 ci-avant).

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016, afin d'émettre une première tranche d'OCABSA pour un montant nominal de 1.000.000€.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de souscription d'emprunts bancaires.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles dans des conditions acceptables.

6. ELEMENTS FINANCIERS

6.1 **Présentation du compte de résultat**

Les chiffres significatifs du compte de résultat sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2015	2014
Chiffre d'affaires net	2.892.293 €	2.410.428€
Résultat d'exploitation	(2.194.196) €	(5.216.986)€
Résultat financier	(556.622) €	(1.061.213) €
Résultat exceptionnel	(419.093) €	(98.422) €
Résultat net	(2.751.652) €	(5.473.235) €

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 2.892.293 € contre 2.410.428 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 20%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.092.432 € contre 3.665.251 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,6 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2.123.856 € contre 2.968.293 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 28,4 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 37 contre 55 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 963.068 € contre 1.293.052 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 25,5 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.286.627 € contre 8.882.237 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 29%.

Le résultat d'exploitation ressort à (2.194.196) € contre (5.216.986) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (556.622) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (2.750.818) € contre (6.278.199) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (419.093) € ;
- d'un impôt sur les bénéfices de (418.259) €, constitué par le Crédit Impôt Recherche ;

l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par une perte de (2.751.652) € contre une perte de (5.473.235) € l'année précédente.

6.2 Présentation du bilan

6.2.1. Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN €)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations incorporelles nettes	1.269.160	1.570.524
Immobilisations corporelles nettes	110.554	173.004
Immobilisations financières	122.219	91.018
<i>dont titres de participations</i>	111.542	111.542
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	1.267.620	748.959
<i>dont prêts</i>	41.002	6.588
<i>dont autres immobilisations financières</i>	52.252	47.888
<i>dont dépréciation des titres et créances</i>	(1.350.197)	(823.959)
TOTAL	1.501.932	1.834.547

ACTIF CIRCULANT (EN €)	31.12.2015	31.12.2014
Stocks et encours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients et comptes rattachés	2.469.572	1.966.285
Autres créances	951.208	2.046.312
Valeurs mobilières de placement	966.481	671.872
Disponibilités	213.863	304.270
Charges constatées d'avance	48.188	31.692
Primes de remboursement des obligations	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4.650.312	5.024.431
TOTAL ACTIF	6.152.244	6.854.978

6.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en €)	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES		
- <i>Capital social ou individuel</i>	311.641	211.803
- <i>Primes d'émission, de fusion</i>	16.292.928	14.373.766
- <i>Réserve légale</i>	15.593	15.593
- <i>Réserves statutaires</i>	0	0
- <i>Réserves réglementées</i>	0	0
- <i>Report à nouveau</i>	(12.656.716)	(7.183.481)
- <i>Résultat de l'exercice</i>	(2.751.652)	(5.473.235)
TOTAL	1.211.793	1.944.446
Avances conditionnées	1.014.500	1.186.500
PROVISIONS		
- <i>Provisions pour risques</i>	70.240	125.139
TOTAL	70.240	125.139

DETTES		
- <i>Emprunts obligataires convertibles</i>	260.000	0
- <i>Dettes auprès des établissements de crédit</i>	1.643.941	1.717.978
- <i>Concours bancaires courants</i>	221	48.544
- <i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	105.000	219.776
- <i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		0
- <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	386.660	421.353
- <i>Dettes fiscales et sociales</i>	889.484	825.702
- <i>Dettes sur immo. et comptes rattachés</i>		0
- <i>Autres dettes</i>	47.988	57.123
- <i>Produits constatés d'avance</i>	522.417	308.416
TOTAL	3.855.711	3.598.893
TOTAL GENERAL	6.152.244	6.854.978

6.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (2.751.652) € que nous vous proposons de bien vouloir affecter au compte « Report à nouveau » qui resterait débiteur pour un montant de (15.408.368) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.211.793 €.

6.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (en €)					
Capital social	107 601	155 927	156 326	211.803	311.641
Nbre des actions ordinaires existantes	107 615	3 118 533	3 126 533	4.236.058	6.232.819
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					312.082
- par exercice de droit de souscription et d'options		108 980	322 980	322.980	322.980
					828.931
OPERATIONS ET RESULTATS (en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 544 323	4 102 186	4 153 322	2.410.428	2.892.293
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(1 136 630)	(154 071)	(1.175.5120)	(4.389.903)	(1.511.369)
Impôts sur les bénéfices	(536 604)	(543 377)	(789 140)	(903.386)	(418.259)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 619 816)	(553 592)	(1 837 981)	(5.473.235)	(2.751.652)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION (en €)					
-Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(5.58)	(0.12)	(0,12)	(0.82)	(0.18)
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(15.05)	(0.18)	(0,59)	(1.29)	(0.44)
- Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	49	57	55	37
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 028 217	2 264 213	2 708 272	2.968.293	2.123.856
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	868 417	1 019 023	1 283 539	1.293.052	963.068

6.5 Distribution antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

6.6 Charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, engagées au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 1.228 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que l'impôt correspondant.

L'impôt supporté en raison desdites charges est nul compte tenu d'un résultat fiscal négatif.

6.7 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, les dettes fournisseurs (limitées aux factures reçues), d'un montant de 378.208 €, étaient ventilées par échéances comme suit :

Au 31 décembre 2014 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes	123.273				123.273
Tiers externes	161.695	40.765	38.626		241.087
Total général	284.968	40.765	38.626		364.360

Au 31 décembre 2015 (en €) :

Type de fournisseur	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs internes	32.592			161.823	194.415
Tiers externes	48.334	30.503	1.070	30.127	110.035
Total général	80.927	30.503	1.070	191.950	304.450

6.8 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2015, l'endettement de la Société s'établit à 3.333.249 € contre 3.290.477€ au titre de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Au 31 décembre 2015 :

- emprunts obligataires convertibles :	260.000 €
- dettes auprès des établissements de crédits :	1.643.941 € ;
- emprunts et dettes financières diverses :	105.000 € ;
- dettes fournisseurs et comptes rattachés :	386.660 € ;
- dettes fiscales et sociales :	889.484 € ;
- et autres dettes :	47.988 €.

L'endettement de la Société reste stable au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio Dettes financières / Fonds propres s'établit à 1.65 en 2015 contre 1.02 en 2014, compte tenu de la diminution des fonds propres et de l'augmentation des emprunts à moyen terme.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons qu'elle n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée.

7.1 **Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd**

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 75.000 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014 :

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	508 K€	394,2 K€
Résultat net	(47,8) K€	(24,7) K€
Capitaux propres	(201) K€	(143) K€

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2015 une activité en hausse de 20,5% par rapport à 2014.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 6 personnes et demeure constant.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 351 K€ contre 325 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (47,8) K€ contre (24,7) K€ en 2014.

7.2 Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd, société de droit singapourien au capital de 50.000 SGD (soit environ € 29.433), dont le siège social est sis à Singapour.

La société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd n'employait aucun salarié au 31 décembre 2015 et n'a pas eu d'activité sur cet exercice.

Les comptes de la société Asia-Pacific Pte Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2015 :

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	Néant	Néant
Résultat d'exploitation	Néant	Néant
Capitaux propres	Néant	NS

7.3 Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 7.566 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2015 :

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	11,0 K€	57,6 K€
Résultat net	(544,5) K€	(621,2) K€
Capitaux propres	(1.415) K€	(757) K€

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 2 personnes contre 4 au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 554,8 K€ contre 707,3 K€ en 2014.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (544,5) K€ contre (641,8) K€ pour l'exercice précédent.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2015, la Société employait 37 salariés, lesquels exerçaient les fonctions suivantes :

Répartition du nombre de salariés par fonction

	31/12/2015	31/12/2014
Recherche et Développement	18	29
Direction Médicale	0	1
Affaires réglementaires	1	1
Direction Produit / Applications	4	10
Fonction commerciale	9	6
Direction / administration	5	8
Total	37	55
Dont apprentis	0	2
Dont CDD	2	2

Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	31/12/2015	31/12/2014
Employés	1	1
Cadres et techniciens	36	54
Total	37	55

Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 31 décembre 2015

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés	0	0	1
Cadres et techniciens	9	24	3
Total	9	24	4

Répartition du nombre de salariés par filiale au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd	6	6
Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd	0	0
Intrasense Inc.	2	4
Total	10	10

Total incluant les filiales	47	65
------------------------------------	-----------	-----------

8.2 Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant environ 30% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

8.3 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société du 18 mai 2011 a décidé :

- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°1** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°2** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 € ;
- l'émission d'un nombre maximum de 1.833 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BCE 2011 n°3** ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'un (1) euro de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission unitaire de 81,70 €.

Le président de la Société, alors constituée sous forme de société par actions simplifiée, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par ladite assemblée générale et compte tenu de l'obtention de l'accord préalable du conseil de surveillance de la Société en date du 19 mai 2011, a attribué à certains salariés et dirigeants de la Société l'intégralité des BCE 2011 n°1, des BCE 2011 n°2 et des BCE 2011 n°3.

Du fait de l'opération d'introduction en bourse de la Société et pour tenir compte de la division de la valeur nominale des actions, la parité des BCE 2011 n°1, des BCE 2011 n°2 et des BCE 2011 n°3 a été ajustée. Désormais, chaque BCE 2011 donne droit à 20 actions ordinaires nouvelles.

Par notification en date du 10 septembre 2012, un titulaire de BCE 2011 n°1 a exercé 50 BCE 2011 n°1 donnant droit à 1.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 12 octobre 2012, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 50 € par émission de 1.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 143.933,05 € à 143.983,05 €.

Par notification en date du 27 août 2013, un titulaire de BCE 2011 n°1 a exercé 400 BCE 2011 n°1 donnant droit à 8.000 actions de la Société. Par délibérations en date du 20 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a constaté cet exercice et l'augmentation de capital de 400 € par émission de 8.000 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 4,085 € chacune, portant le capital social de 155.926,65€ à 156.326,65€, avec une prime d'émission totale de 32.680 €.

Au cours de l'exercice 2015, aucun BCE 2011 n'a été exercé.

8.4 Options de souscription ou d'achat d'actions / Actions attribuées gratuitement

- Options de souscription ou d'achat d'actions :

Par décision en date du 20 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16 décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 172.000 Options 2013-1 et 50.000 Options 2013-2 (cf. annexe 1 du présent rapport).

Au cours de l'exercice 2015, aucune option n'a été exercée et aucune option n'a été attribuée.

- Actions attribuées gratuitement :

Nous vous informons qu'aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière au cours de l'exercice.

8.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2014, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de votre Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015 de se prononcer sur un projet de résolution visant à conférer au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution a été rejetée par les actionnaires.

9. INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE : ACTIONNARIAT

Relations avec les investisseurs individuels.

Le site internet www.intrasense.fr comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du groupe : Communiqués, comptes annuels et semestriels... Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au groupe à l'adresse : investisseurs@intrasense.fr.

Relations avec les investisseurs institutionnels.

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris.

Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou événements importants pour le Groupe.

La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du groupe et les résultats publiés.

9.1 Capital social

A la date du présent rapport, le capital social s'élève à 406.610,15 €, divisé en 8.132.203 actions de 0,05 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

9.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 12.844 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 16.055 €.

Actions en propre au 31/12/2014	11.581
Achats 2015	666.012
Ventes 2015	664.749
Actions en propre au 31/12/2015	12.844

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2015.

9.3 Répartition du capital social et actions d'auto-contrôle

L'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote est la suivante (en fonction des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce et de l'article 11 des statuts et sur la base du capital social au 31 décembre 2015 composé de 6.232.819 actions) :

- Monsieur Stéphane Chemouny : 5,42% du capital et 9,45% des droits de vote ;
- Monsieur Patrick Mayette : 3,69% du capital et 6,43% des droits de vote.

Il est précisé par ailleurs qu'environ 3.802.019 actions représentant 61% du total sont détenues par le public.

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

9.4 Modifications intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 dans la composition du capital

	Nombre d'actions mouvementées	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2015	4.236.058	0,05	211.802,90
2. Actions émises au cours de l'exercice	1.996.761	0,05	99.838,05
<ul style="list-style-type: none"> Augmentations de capital de 99.838,05 € par émission de 17.400 OCA converties en 1.577.958 actions nouvelles et 418.803 BSA exercés pour 418.803 actions nouvelles. 	1.996.761	0,05	99.838,05
3. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice 2015	6.232.819	0,05	311.640,95
4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport	8.132.203	0,05	406.610,15

9.5 Titres financiers donnant accès au capital social de la Société

Nous vous indiquons ci-après en **annexe 1** le détail des titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société, en cours de validité au 31 décembre 2015 et à la date du présent rapport.

10. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mois	Nombre de titres	Plus haut (€)	Plus bas (€)
janvier	519.813	1,92	1,44
février	509.661	1,94	1,52
mars	229.372	1,76	1,35
avril	277.072	1,45	1,11
mai	138.900	1,13	1,0
juin	278.068	1,11	0,74
juillet	11.420.303	3,38	0,7
août	3.877.561	2,48	1,45
septembre	2.471.877	1,77	1,1
octobre	5.704.172	1,84	1,27
novembre	1.556.312	1,55	1,25
décembre	1.288.171	1,34	1,12

11. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

11.1 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous précisons que la Société a conclu les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de l'exercice :

- contrat de prestation de services conclu le 8 septembre 2015 avec Monsieur Patrick Mayette, administrateur de la Société, étant précisé que Monsieur Patrick Mayette s'est substitué la société Mayette Partners pour fournir lesdites prestations de services à la Société ;
- avenant au contrat de prestation de services du 8 septembre 2015, conclu le 10 février 2016 avec la société Mayette Partners.

Les deux conventions ci-dessus sont présentées de façon plus détaillée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

11.2 Conventions visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport de gestion, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L.225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

12. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

Le conseil d'administration est composé de quatre membres, à savoir :

- Monsieur Stéphane Chemouny, Président-Directeur Général, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Stéphane Chemouny a été désigné président du conseil d'administration par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2011 pour la durée de son mandat d'administrateur. Il n'a pas de limitation de pouvoirs.

Le conseil d'administration du 19 décembre 2014 a décidé de nommer Monsieur Stéphane Chemouny directeur général ; en conséquence, Monsieur Stéphane Chemouny cumule les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

- Monsieur Patrick Mayette, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue

de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Monsieur Nicolas Michelon, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Monsieur Jean-Pierre Thierry, administrateur, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

En outre, nous vous rappelons que :

- la société Deloitte & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, et la société BEAS, co-commissaire aux comptes suppléant, ont été nommées par l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2011 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- en raison de la démission de Monsieur Thierry Carles de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire, constatée par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2012, Monsieur Frédéric Menon, co-commissaire aux comptes suppléant est devenu de plein droit co-commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; son mandat arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, il vous est proposé de nommer un nouveau commissaire aux comptes titulaire ainsi qu'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

13. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE

En application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après en **Annexe 2** les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Il vous est proposé, dans le cadre de la présente assemblée, de procéder au renouvellement de ces délégations dans les conditions décrites dans le rapport établi par votre conseil d'administration sur les projets de résolutions.

14. INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les anciens associés de la société RDM, laquelle a fait l'objet d'une fusion-absorption au sein de la Société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2011 de la Société, sont parties à un pacte d'actionnaires.

Les 20 février 2012, la Société a conclu une convention de liquidité avec la société Gilbert Dupont (cf. points 1.2.8 et 9.2 ci-dessus).

15. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont annexés au présent rapport.

16. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 est annexé au présent rapport.

17. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L.451-1-2-I du Code monétaire et financier, l'attestation du directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

Annexe 1

Titres financiers et autres instruments donnant accès au capital de la Société

1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) :

Le tableau ci-dessous présente les BCE existants au 31 décembre 2015 :

Titres	BCE 2011 n° 1	BCE 2011 n° 2	BCE 2011 n°3
Nombre de BCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BCE en circulation	100.980 actions		

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BCE n'a été exercé et aucun autre BCE n'a été attribué.

2. Les Options 2013 – 1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock options existantes au 31 décembre 2015 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance. 	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

3. Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

Au cours de l'exercice 2015, dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund le 24 mars 2015, la Société a émis le 8 mai 2015 six bons d'émissions d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en six tranches successives, 5.000 OCABSA par tranche (voir § 1.2.4).

Quatre tranches d'OCABSA ont été émises sur exercice de quatre bons d'émission les 11 mai 2015, 29 juillet 2015, 16 septembre 2015 et 3 novembre 2015 :

- 5.000 OCABSA Tranche 1, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 1 de 100 € de valeur nominale chacune et 427.350 BSA Tranche 1 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 1,17 €.

Toutes les OCA Tranche 1 ont été converties et ont donné lieu à la création de 730.487 actions nouvelles. 418.803 BSA Tranche 1 ont été exercés et ont donné lieu à la création de 418.803 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 8.547 BSA Tranche 1 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 8.547 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 2, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 2 de 100 € de valeur nominale chacune et 200.000 BSA Tranche 2 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 2,50 €.

Toutes les OCA Tranche 2 ont été converties et ont donné lieu à la création de 271.151 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 200.000 BSA Tranche 2 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 200.000 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 3, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 3 de 100 € de valeur nominale chacune et 314.465 BSA Tranche 3 donnant droit à la souscription d'une action chacun au prix de 1,59 €.

Toutes les OCA Tranche 3 ont été converties et ont donné lieu à la création de 381.986 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 314.465 BSA Tranche 3 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 314.465 actions nouvelles.

- 5.000 OCABSA Tranche 4, comportant après détachement : 5.000 OCA Tranche 4 de 100 € de valeur nominale chacune et 314.465 BSA Tranche 4 donnant droit à la souscription d'une

action chacun au prix de 1,59 €.

Toutes les OCA Tranche 4 ont été converties et ont donné lieu à la création de 506.416 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il reste 314.465 BSA Tranche 4 non exercés, pouvant donner lieu à la création de 314.465 actions nouvelles.

Depuis la clôture de l'exercice 2015, dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd le 12 janvier 2016, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 500 OCABSA par tranche (voir § 1.3.1).

Le même jour, le fonds Bracknor Fund Ltd a exercé un bon d'émission, souscrivant ainsi une première tranche de 100 OCABSA comportant (i) 100 OCA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros et (ii) 1.315.789 BSA, donnant droit à la souscription d'une action nouvelle au prix d'exercice de 0,76 €.

Toutes les OCA Tranche 1 ont été converties le 22 février 2016, donnant lieu à la création de 1.587.302 actions nouvelles.

A la date du présent rapport, il existe 1.315.789 BSA pouvant donner lieu à la création de 1.315.789 actions nouvelles.

**Annexe 2
Tableau des délégations**

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
10 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2013	Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	10% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	Prix d'exercice des options égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse de clôture précédant la décision d'attribution des options par le conseil d'administration	38 mois (jusqu'au 28 août 2016)	-
11 ^{ème} résolution de l'AGM du 28 juin 2013	Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	10% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration	N/A	38 mois (jusqu'au 28 août 2016)	-

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
1 ^{ère} résolution de l'AGE du 7 mai 2015	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration aux fins d'émettre un nombre maximum de 30.000 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles (OCABSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée (Atlas Alpha Yield Fund)	<p>3 millions d'euros d'emprunt obligataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 tranches d'OCABSA de 500.000 euros • 30.000 OCABSA <p>6 millions d'euros d'augmentation de capital (sur conversion des OCA et/ou exercice des BSA)</p>	Valeur nominale unitaire des OCABSA (100 euros)	18 mois (jusqu'au 7 novembre 2017)	<p>Emission de 4 tranches de 5.000 OCABSA chacune les 11 mai 2015, 26 juillet 2015, 16 septembre 2015 et 3 novembre 2015.</p> <p>Les 20.000 OCA ont été converties et ont donné lieu à la création d'un nombre total de 1.890.040 actions nouvelles.</p> <p>Un nombre total de 1.256.280 BSA ont été détachés des 20.000 OCA.</p> <p>418.803 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la création de 418.803 actions nouvelles.</p> <p>Il reste 837.477 BSA non exercés pouvant donner lieu à la création de 837.477 actions nouvelles.</p>
5 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	<p>10% du capital social</p> <p>Prix d'achat unitaire : 100 euros</p> <p>Montant maximum d'achat d'actions : 5 millions d'euros</p>	N/A	18 mois (jusqu'au 30 décembre 2016)	Voir § 9.2 du rapport de gestion
6 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	100.000 euros	-	26 mois (jusqu'au 30 août 2017)	-

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
7 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	100.000 euros en capital et 10 millions d'euros en titres de créance Plafonds communs aux 7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} résolutions	-	26 mois (jusqu'au 30 août 2017)	-
8 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers	100.000 euros en capital et 10 millions d'euros en titres de créance Plafonds communs aux 7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} résolutions	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse sur le marché Alternext précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25%	26 mois (jusqu'au 30 août 2017)	-
9 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	100.000 euros en capital (dans la limite de 20% du capital social par an) et 10 millions d'euros en titres de créance Plafonds communs aux 7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} résolutions	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse sur le marché Alternext précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25%	26 mois (jusqu'au 30 août 2017)	-

Numéro et date de la résolution	Objet de la résolution	Plafond(s)	Prix d'émission	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
10 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale	Même prix que l'émission initiale	26 mois (jusqu'au 30 août 2017)	-
13 ^{ème} résolution de l'AGM du 30 juin 2015	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	Dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois	N/A	18 mois (jusqu'au 30 décembre 2016)	-
1 ^{ère} résolution de l'AGE du 17 février 2016	Délégation de compétence au profit du conseil d'administration aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée (Bracknor Fund Ltd)	<p>5 millions d'euros d'emprunt obligataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 Bons d'Emission d'OCABSA permettant le tirage de 5 tranches d'OCABSA de 1 million d'euros chacune • 500 OCABSA de 10.000 euros chacune <p>10 millions d'euros d'augmentation de capital au moyen de l'émission de 200 millions d'actions (sur conversion des OCA et/ou exercice des BSA)</p>	<p>Bons d'Emission attribués gratuitement</p> <p>OCABSA souscrites à leur valeur nominale unitaire (10.000 euros) sur exercice des Bons d'Emission</p>	18 mois (jusqu'au 17 août 2017)	<p>Emission des 5 Bons d'Emission le 18 février 2016.</p> <p>Exercice d'un Bon d'Emission le 18 février 2016, ayant donné lieu à la souscription de 100 OCABSA représentant un montant nominal global d'un million d'euros (1^{ère} tranche).</p> <p>Les 100 OCA ont été converties et ont donné lieu à la création de 1.587.302 actions nouvelles.</p> <p>Un nombre total de 1.315.789 BSA ont été détachés des 100 OCA, pouvant donner lieu à la création de 1.315.789 actions nouvelles.</p>

Annexe 3

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris
Le 27 avril 2016

Stéphane Chemouny
Président-Directeur général

Annexe 4

Comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

- Annexe
- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 747	1 747				
	Frais de développement	6 823 632	5 567 161	1 256 471	1 545 984	-289 513	-18.73
	Concessions, brevets et droits similaires	229 059	216 370	12 689	24 540	-11 851	-48.29
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	2 583	2 583				
	Autres immobilisations corporelles	524 343	413 789	110 554	169 947	-59 393	-34.95
	Immobilisations en cours				3 057	-3 057	-100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	111 542	82 577	28 965	36 542	-7 577	-20.74	
Créances rattachées à des participations	1 267 620	1 267 620					
Autres titres immobilisés	4 500		4 500		4 500		
Prêts	41 002		41 002	6 588	34 414	522.37	
Autres immobilisations financières	47 752		47 752	47 888	-136	-0.28	
Total II	9 053 779	7 551 847	1 501 932	1 834 547	-332 615	-18.13	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 278 116	808 544	2 469 572	1 966 285	503 287	25.60
	Autres créances	951 208		951 208	2 046 312	-1 095 104	-53.52
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	966 481		966 481	671 872	294 609	43.85	
Disponibilités	213 863		213 863	304 270	-90 408	-29.71	
Charges constatées d'avance (3)	49 188		49 188	31 692	17 497	55.21	
Total III	5 458 856	808 544	4 650 312	5 020 431	-370 118	-7.37	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 512 635	8 360 391	6 152 244	6 854 978	-702 733	-10.25	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

45 502

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 311 641)	311 641	211 803	99 838	47.14
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 292 928	14 373 766	1 919 162	13.35
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 593	15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-12 656 716	-7 183 481	-5 473 235	-76.19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-2 751 652	-5 473 235	2 721 583	49.73
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 211 793	1 944 446	-732 652	-37.68	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	1 014 500	1 186 500	-172 000	-14.50
Total II	1 014 500	1 186 500	-172 000	-14.50	
PROVISIONS	Provisions pour risques	70 240	125 139	-54 900	-43.87
	Provisions pour charges				
Total III	70 240	125 139	-54 900	-43.87	
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	260 000		260 000	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 643 941	1 717 978	-74 037	-4.31
	Concours bancaires courants	221	48 544	-48 323	-99.54
	Emprunts et dettes financières diverses	105 000	219 776	-114 776	-52.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	386 660	421 353	-34 693	-8.23
	Dettes fiscales et sociales	889 484	825 702	63 782	7.72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	47 988	57 123	-9 136	-15.99	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	522 417	308 416	214 001	69.39
	Total IV	3 855 711	3 598 893	256 819	7.14
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 152 244	6 854 978	-702 733	-10.25	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 540 118

1 958 702

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	44 356		44 356	109 055	-64 699	-59.33
Production vendue de biens	348 676	1 819 292	2 167 968	1 838 060	329 908	17.95
Production vendue de services	256 578	423 391	679 968	463 312	216 656	46.76
Chiffre d'affaires NET	649 610	2 242 682	2 892 293	2 410 428	481 865	19.99
Production stockée						
Production immobilisée			703 701	970 754	-267 053	-27.51
Subventions d'exploitation			367 045	53 417	313 628	587.13
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			129 348	230 121	-100 773	-43.79
Autres produits			45	531	-486	-91.47
Total des Produits d'exploitation (I)			4 092 432	3 665 251	427 180	11.65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			48 667	77 173	-28 506	-36.94
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			180 807	179 780	1 027	0.57
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 760 836	2 217 322	-456 485	-20.59
Impôts, taxes et versements assimilés			50 695	95 624	-44 929	-46.99
Salaires et traitements			2 123 856	2 968 293	-844 437	-28.45
Charges sociales			963 068	1 293 052	-329 984	-25.52
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 068 586	1 797 619	-729 033	-40.56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			63 736	119 960	-56 224	-46.87
Dotations aux provisions			1 100	69 139	-68 039	-98.41
Autres charges			25 276	64 274	-38 999	-60.68
Total des Charges d'exploitation (II)			6 286 627	8 882 237	-2 595 610	-29.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-2 194 196	-5 216 986	3 022 790	57.94
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	83	872	-788	-90.45
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 738	17 662	-7 924	-44.86
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	11 763	4 345	7 417	170.69
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	21 584	22 879	-1 295	-5.66
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	526 238	1 054 648	-528 410	-50.10
Intérêts et charges assimilées (4)	39 012	24 462	14 550	59.48
Différences négatives de change	12 956	4 982	7 975	160.09
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	578 207	1 084 092	-505 886	-46.66
2. Résultat financier (V-VI)	-556 622	-1 061 213	504 591	47.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-2 750 818	-6 278 199	3 527 381	56.18
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56 978	7 206	49 771	690.66
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	56 978	7 206	49 771	690.66
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	474 628	68 267	406 360	595.25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 443	37 361	-35 918	-96.14
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	476 071	105 628	370 442	350.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-419 093	-98 422	-320 671	-325.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-418 259	-903 386	485 127	53.70
Total des produits (I+III+V+VII)	4 170 993	3 695 337	475 657	12.87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 922 645	9 168 572	-2 245 926	-24.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-2 751 652	-5 473 235	2 721 583	49.73

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 6.152.244 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 2.892.293 Euros. Le résultat est un déficit de (2.751.652) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 27 avril 2016.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son activité à l'international et continué d'enrichir son offre produit. Elle a continué sa prospection commerciale sur le marché Américain et intensifié le développement de son modèle de distribution indirecte.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été marqué par les faits suivants :

- La société a annoncé la signature d'un contrat pluriannuel avec un leader mondial du PACS. Ce contrat conclu pour une durée de 10 ans garantit des revenus récurrents minimum de 250 K€ dès 2015. Les revenus complémentaires liés aux volumes effectifs de ventes et à la maintenance doivent rapidement augmenter ce chiffre d'affaires récurrent.
- Intrasense a signé un contrat de distribution avec l'un des leaders du PACS (Picture Archiving and Communication System) aux États-Unis, Merge Healthcare. Ce fournisseur de solutions pour la gestion d'images médicales, récemment acquis par IBM pour plus d'1 milliard de dollars et rattaché à la division Watson Health, complète ainsi son offre avec une plateforme de suivi oncologique de premier plan. Myrian® apporte de surcroît la capacité de générer des données quantitatives exploitables pour le Big Data.
Dans le cadre de ce contrat, Intrasense a été retenue avec Merge Healthcare pour équiper plusieurs sites d'un centre anti-cancer renommé outre-Atlantique. L'ensemble du projet pourra représenter plus de 400 K\$ pour Intrasense, dont 180 K\$ ont déjà été reçus en commande ferme fin décembre 2015, et dont le déploiement est prévu sur l'exercice 2016.
- Intrasense a également conclu un contrat avec l'entreprise américaine Biomedical Systems, fournisseur de services de diagnostic centralisés dans les essais cliniques. Myrian® sera ainsi utilisé en mode Web aux États-Unis et en Europe pour l'évaluation de l'impact de nouvelles molécules et thérapies sur des cancers et autres pathologies cardiaques, pulmonaires, etc. Ce projet, assurera à Intrasense des revenus récurrents sur les prochaines années, grâce à un modèle économique de paiement « par étude ».
- La société a signé un partenariat pluri-annuel avec un fournisseur japonais de PACS en mode SaaS. Une première facturation correspondant à des heures d'utilisation de la plateforme Myrian® installée sur le Cloud du PACSeur a déjà été effectuée pour un montant de 40 K€ sur 2015. Ce projet permet à Intrasense de positionner ses solutions sur de nouveaux vecteurs et modèles économiques.
- La société a annoncé un accord cadre, établi avec un *imaging core lab*, portant sur la vente de licences Myrian® et les services associés. Il garantit ainsi à Intrasense un chiffre d'affaires minimum de 110K\$ sur cinq ans. De nombreuses études entreprises par ce client devraient rapidement générer du chiffre d'affaires complémentaire.

Recherche et développement

- La société a annoncé le lancement du projet HECAM, projet de recherche collaborative public/privé, destiné au développement d'outils de dépistage, de diagnostic et de traitement de l'hépatocarcinome, principal cancer primitif du foie.
Intrasense a été retenue pour son expertise mondialement reconnue dans ce domaine dans le consortium HECAM composé d'industriels – General Electric (chef de file), Guerbet, et sept PME- ainsi que des académiques – APHP, Inserm appuyés par le CHU de Montpellier.
Ce projet prestigieux financé dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) s'étalera sur 5 ans et représentera pour Intrasense une enveloppe de 1,6 million d'euros sous forme de subvention et d'avance remboursable
- Intrasense a été sélectionnée par un consortium composé d'universités allemandes, hollandaises et autrichiennes, de 3 PME, dont Intrasense et du fabricant hollandais Philips dans le projet HYPMED, pour développer et industrialiser un module logiciel, s'intégrant dans sa plateforme multimodale Myrian®, permettant aux praticiens la lecture et l'analyse des images TEP/IRM du sein. L'objet du projet HYPMED est le développement et la validation clinique de solutions matérielles et logicielles basées sur une technologie hybride TEP/IRM dédiées au diagnostic et à la prise en charge des cancers du sein – 1^{ère} cause de mortalité par cancer chez les femmes.

Emission d'obligations convertibles au profit de Atlas Yield fund.

« La Société a conclu un contrat en date du 24 mars 2015 avec Atlas Alpha Yield Fund concernant l'émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles (OCABSA). Au titre de ce contrat, 4 tranches d'OCABSA ont été souscrites, ayant permis la création de 1.996.761 actions nouvelles au 31 décembre, dont 418.803 sur exercice de BSA pour un montant de fonds levés de 2.490.000 d'euros. »

Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2015

Nous vous signalons que le début de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016 a été marqué par les faits suivants :

Emission d'obligations convertibles en actions.

La Société a conclu le 12 janvier 2016 un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions (BEOCABSA) avec Bracknor Fund Ltd, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables.

Le conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 février 2016, a décidé faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2016 et d'émettre les BEOCABSA au profit de l'Investisseur et a décidé de demander à l'Investisseur d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant global de 1.000.000 euros. Cette souscription après conversion a donné lieu à la création de 1.587.302 actions nouvelles.

Autres événements

Intrasense a été sélectionnée, avec son partenaire CFI par l'UGAP dans le cadre de son dernier appel d'offre pour l'équipement informatique hospitalier.

Acteur spécifique de l'achat public en France, l'UGAP est la seule centrale d'achat généraliste nationale. Ses clients incluent notamment les administrations et les établissements publics de santé. Dans le cadre de son dernier appel d'offre, CFI a ainsi été choisi pour fournir au groupement plus de 1 000 références proposées par 17 fabricants. L'entreprise, l'un des leaders français de la distribution et des services pour les secteurs privé et public, en devient donc un fournisseur exclusif pour une durée de 3 ans minimum.

Retenue pour ses fonctionnalités avancées de visualisation et d'analyse d'images médicales, la totalité de l'offre Myrian® d'Intrasense sera ainsi accessible à tous les établissements hospitaliers publics par le biais du catalogue CFI en s'affranchissant de la procédure réglementaire des appels d'offre.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base.) Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite trois versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont. Ce contrat autorise la société Gilbert Dupont à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	6 121 678		703 701
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	225 394		3 665
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.		2 583		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		123 214		
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		401 276		1 837
Emballages récupérables et divers		0		
Immobilisations corporelles en cours		3 057		
Avances et acomptes		0		
	TOTAL	531 129		1 837
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		860 501		518 661
Autres titres immobilisés		0		4 500
Prêts, autres immobilisations financières		54 476		34 277
	TOTAL	914 977		557 438
	TOTAL GENERAL	7 792 179		1 266 641

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			6 825 379	6 825 379
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			229 059	229 059
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				2 583	2 583
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				123 214	123 214
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 984	401 129	401 129
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		3 057			
Avances et acomptes					
	TOTAL	3 057	1 984	526 926	526 926
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				1 379 162	1 379 162
Autres titres immobilisés				4 500	4 500
Prêts, autres immobilisations financières				88 753	88 753
	TOTAL			1 472 415	1 472 415
	TOTAL GENERAL	3 057	1 984	9 053 779	9 053 779

Au cours de l'exercice 2015, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 704 K€. Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminuti ons Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	4 575 694	993 214		5 568 908
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	200 853	15 516		216 369
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583			2 583
Installations générales agencements aménagements divers	29 067	11 588		40 655
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	325 476	48 267	609	373 134
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	357 126	59 855	609	416 372
TOTAL GENERAL	5 133 673	1 068 585	609	6 201 649

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	993 214				
Autres immob.incorporelles TOTAL	15 516				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 588				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	48 267				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	59 855				
TOTAL GENERAL	1 068 585				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 993 K€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 267 620	1 267 620	
Prêts	41 002	41 002	
Autres immobilisations financières	47 752		47 752
Clients douteux ou litigieux	1 057 263	1 057 263	
Autres créances clients	2 220 853	1 810 013	410 840
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires	731 812	731 812	
Taxe sur la valeur ajoutée	104 039	104 039	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	115 357	115 357	
Charges constatées d'avance	49 188	49 188	
TOTAL	5 634 886	5 176 294	458 592
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2015, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 732 K€ (dont 314 K€ au titre de l'exercice 2014).

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	75 000	7 577			82 577
Sur autres immobilisations financières	748 959	518 661			1 267 620
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	786 764	63 736		41 957	808 543
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 610 723	589 974		41 957	2 158 740

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 K€ et sont dépréciées au 31 décembre 2015 pour une valeur de 83 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine.

Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à 100% à hauteur de 252 K€.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 1.268 K€.

Créances clients : Une dotation complémentaire de 64 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2015 suite à l'estimation du risque de non recouvrement de plusieurs créances.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 966 K€.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 12.844 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, pour une valeur au bilan de 16.055 €.

Actions en propre au 31/12/2014	11.581
Achats 2015	666.012
Ventes 2015	664.749
Actions en propre au 31/12/2015	12.844

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	184 864
Autres créances	3 500
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	362
Total	188 726

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 188
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	49 188

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	260 000	260 000		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 307	1 307		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 642 855	372 262	1 270 593	
Emprunts et dettes financières divers	105 000	60 000	45 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	386 660	386 660		
Personnel et comptes rattachés	213 671	213 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	528 878	528 878		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	85 071	85 071		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	61 865	61 865		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	47 988	47 988		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	522 417	522 417		
TOTAL	3 855 712	2 540 119	1 315 593	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	53 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	374 108			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	56 000		56 000		
Garanties données aux clients	69 139	1 100			70 240
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	125 139	1 100	56 000		70 240

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

	Nombre de titres			
	Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES au Nominal de 0,05€	4.236.058			4.236.058
Actions émises au cours de l'exercice. Emission d'obligations convertibles OCABSA.		1.996.761		1.996.761
TOTAL	4.236.058	1.996.761		6.232.819

Mouvements des capitaux propres

(En euros)	Situation à l'ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation à la clôture
Capital	211.803	99.838 (1)		311.641
Primes liées au capital	14.373.766	2.130.162 (1)	211.000 (1)	16.292.928
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-7.183.481		-5.473.235	-12.656.716
Résultat de l'exercice	-5.473.235	-2.751.652	5.473.235	-2.751.652
TOTAL	1.944.446	-521.652	211.000	1.211.793

(1) Augmentation de capital de 99.838,05 € par émission de 17.400 OCA converties en 1.577.958 actions nouvelles et 4.900 BSA exercés pour 418.803 actions nouvelles complémentaires, de 0,05 € de valeur nominale chacune et prime d'émission brute de 2.130.162 €.

Les frais d'émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 211.000 €.

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Eléments	Quantité
A l'ouverture	Néant
Emis pendant la période	20000
Au 31 décembre 2015	2600

Bons de souscription en actions (BSA)

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice
13 mai.15	8.547	1,17
30.juil.15	200.000	2,5
16.sept.15	314.465	1,59
03.nov.15	314.465	1,59

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€	937 500		225 000	712 500	225 000	487 500	
Préfinancement CIR	249 000			249 000	249 000		
Avance remboursable HECAM		53 000		53 000			53 000
TOTAL	1 186 500	53 000	225 000	1 014 500	474 000	487 500	53 000

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Assurance prospection COFACE							
Avance remboursable ASTRE 300 K€	180 000		75 000	105 000	60 000	45 000	
TOTAL	180 000		75 000	105 000	60 000	45 000	

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 307
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 253
Dettes fiscales et sociales	409 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 848
Total	490 628

Produits constatés d'avance

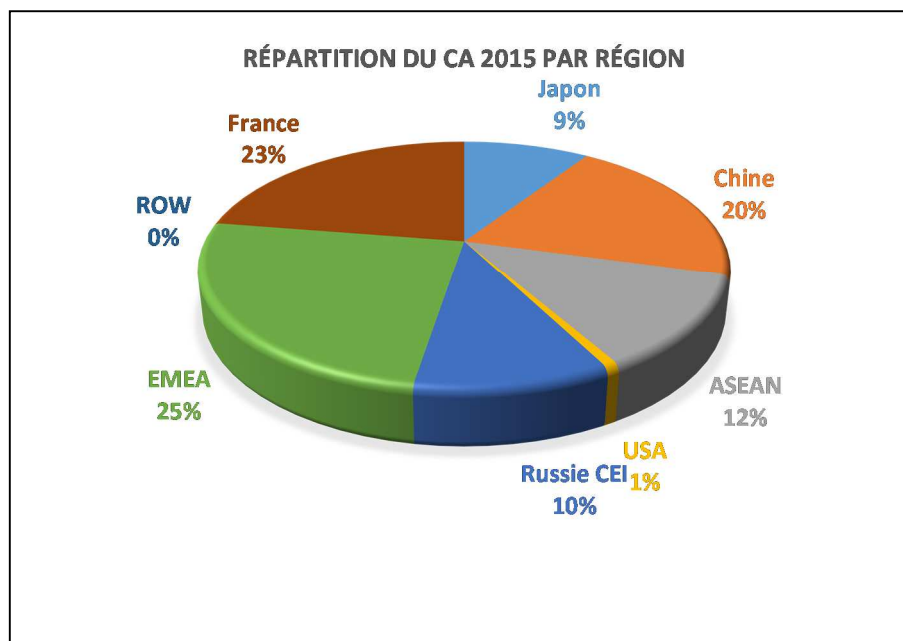
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	522 417
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	522 417

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 649.610 euros
Chiffre d'Affaires Export : 2.242.682 euros.



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	8 074
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	16 473
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	6 204
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	3 032
Total	33 783

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 35,6 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel).

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation

Effectifs moyens :

	31/12/2015	31/12/2014
Employés	1	1
Cadres et techniciens	36	54
Total	37	55

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne dirigeante.

Honoraires des commissaires aux comptes.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 36 670 €, au titre du contrôle légal des comptes, réparti comme suit :

-Cabinet Deloitte 22 370 €

-Cabinet Menon 14 300 €

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	3 190	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	53 788	77210000
-		
-		
Total	56 978	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	12 351	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	340 509	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	121 767	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	1 375	67500000
- MALIS SUR RACHATS D' ACTIONS PROPRES	68	67830000
-		
-		
Total	476 070	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Ces deux emprunts ont été intégralement remboursés à la date de clôture de l'exercice.

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole.

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,45% aligné sur le rendement estimé des obligations de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 120 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2014, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2014 s'élevait à 100 K€, sur la base d'un taux d'actualisation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,86%, les autres hypothèses demeurant inchangées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Sociétés	Capital (€)	Réserves et reports à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Situations nettes en €
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-FILIALE INTRASENSE CHINE	75000€		100	75K€	0 K€			508 K€	(47,8) K€	201) K€
-FILIALE INTRASENSE SINGAPOUR (1)	28 965€		100	29 K€	0 K€			N/A	N/A	N/A
FILIALE INTRASENSE INC.	7 577 €		100	8 K€	0 K€	1.267K€ (2)		11 K€	(544,5)K	(1415) k€
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

(1) Intrasense Singapour n'a pas d'activité commerciale.

(2) Avances en compte courant consenties à la filiale Intrasense Inc.

Opérations réalisées avec des entreprises liées

(en millier d'euros)	2015	2014
Immobilisations financières		
-Participations	112	112
- Créances sur participation	1.268 (1)	748,9 (1)
- Prêts		
Créances		
- Créances clients et rattachés	446 (3)	269 (3)
- Autres créances		
Dettes		
- Dettes fournisseurs et rattachés	194 (4)	123 (4)
- Dettes financières		

(en millier d'euros)	2015	2014
Charges d'exploitation	162 (4)	123 (4)
Produit d'exploitation	177 (2)	116,9 (2)
Charges financières		
-Intérêts et charges assimilés		
-Pertes sur créances liées à des participations		
Produits financiers		
-Produits de participations		
-Intérêts		
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

Les transactions avec les entreprises et/ou parties liées conclues ou ayant été poursuivies au cours de l'exercice ont été conclues à des conditions de marché normales.

(1) Avances en compte courant consenties à la filiale US., intégralement dépréciées

(2) Ventes de licences dont 74,9 K€ à la filiale Chine et 42 K€ à la filiale US.

(3) Créance de 43 K€ envers la filiale US et 403 K€ envers la filiale Chine, dont 252 K€ faisant l'objet d'une dépréciation.

(4) Dette de 194 K€ envers la filiale Chine, liée à des commissions dues au titre des ventes effectuées par Intrasense France en Chine

